

Le 21 août 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur,

Conformément à l'article 64.8 du *Règlement et les autres règles de procédure* de l'Assemblée nationale, la présente répond à la pétition concernant le maintien du service de police à Opitciwan signée par 468 pétitionnaires et déposée le 9 mai 2013 à l'Assemblée nationale.

Le 19 février 2013, les représentants du ministère de la Sécurité publique ont signifié l'intention du gouvernement du Québec de se prévaloir de l'article 47 de l'entente sur la prestation des services policiers en vigueur afin de reconduire ses dispositions, autres que financières, au-delà de son échéance du 31 mars 2013.

Malgré plusieurs rencontres entre les parties, le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan a toutefois refusé de se prévaloir de l'article 47 de cette entente. Avec l'acceptation de toutes les parties, il aurait alors été possible de maintenir le corps de police en place au-delà du 31 mars 2013 pendant la poursuite des négociations sur les aspects financiers.

...2

Québec
2525, boul. Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone : 418 643-2112
Télécopieur : 418 646-6168
ministre@msp.gouv.qc.ca

Montréal
10, rue Saint-Antoine Est, bureau 11.87
Montréal (Québec) H2Y 1A2
Téléphone : 514 873-2112
Télécopieur : 514 873-6597

Depuis, les parties se sont entendues sur les paramètres financiers et une entente a été conclue. Cette entente est en vigueur depuis le 26 juin 2013 et le corps de police d'Opitciwan est en fonction depuis le 31 juillet dernier. Par ailleurs, nous tenons à vous souligner qu'une réflexion est en cours pour le prochain renouvellement des ententes sur la prestation des services policiers autochtones au Québec.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre,



Stéphane Bergeron